

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 24 Mars 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 24 mars 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau (arrivée à 21 h), M. Brunet, Mme Thériau, M. Pottier, Mme Hiland, M. Guinoiseau, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Absents excusés : M. Bellanger (pouvoir donné à Mme Manceau) et Mme Planchenault (pouvoir donné à Mme Thériau)

Secrétaire de séance : M. Xavier POTTIER.

Ordre du jour

- ☞ Fixation du montant des subventions communales
- ☞ Présentation des bilans financiers des différents services communaux
- ☞ Fixation du montant de la subvention 2016/Ecole privée
- ☞ Accueil de loisirs/vacances de printemps
- ☞ Avenant /Prorogation contrat entretien électromécanique de la station d'épuration
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 février 2016

Aménagement rues des Lauriers : Les élus de la minorité rappellent qu'ils avaient demandé une inversion de l'écluse mais que leur proposition n'a pas été retenue pour des raisons de sécurité (cf. CM du 21/01/2016)

Commission « Travaux » : Mme Annie HILAND demande à être membre de cette commission, uniquement pour les dossiers en lien avec l'habitat.

Puis, le compte rendu est approuvé sans autre observation.

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe comme suit le montant des subventions de 2016 :

Associations	2016	2015
CCAS (excédent de 1 134,86 € en 2015 contre 975,24 € en 2014). En 2015, la subvention initiale était de 1 500 €. Un complément de 530 € a été voté en fin d'année, du fait que les quêtes à mariages et la participation au repas du CCAS ont été encaissées sur le budget communal via la régie de recettes communales. Attribution de 2 000 € en 2016 pour permettre la prise en charge des subventions ci-après : • Banque Alimentaire (montant alloué correspondant au montant sollicité conformément à la convention signée entre	2 000,00	2 030,00

cette association et le CCAS) – 3 familles bénéficiaires en 2015 : 261 € (contre 165 € en 2015) • Restaurants du Cœur – 175 € (idem à 2015) • Secours Catholique – 175 € (idem à 2015) • Secours Populaire – 175 € (idem à 2015)		
Comité des Fêtes (correspondant au montant sollicité)	2 000,00	2 000,00
Société de pêche (correspondant au montant sollicité)	750,00	750,00
Club du Manoir (pas de nouvelles activités en 2016)	350,00	350,00
Association de Gymnastique Volontaire	350,00	350,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures (correspondant au montant sollicité et intégrant la cotisation de 152,01 € sollicitée par la fédération départementale)	350,00	350,00
ASLM – Subvention de 4 250 € + prise en charge du coût de l'emploi d'avenir de 2 964,20 € (coût estimatif de 2016 de 3 016 € – trop versé de 2015 de 51,80 €). Néanmoins, cette somme de 3 016 € intègre 5 semaines de présence de l'emploi d'avenir à l'accueil de loisirs (2 aux petites vacances (hiver et printemps) et 3 au mois de juillet) pour lesquelles une convention de mise à disposition est signée entre l'ASLM et la commune.	7 214,20	6 899,80
Hommes et Peuples Solidaires	76,00	76,00
Ass. d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé (correspondant au montant sollicité) – 33 personnes (dont 19 personnes âgées) ont été aidées sur la commune en 2015, ce qui représente 2 713,25 H (sur les 20 406 Heures totales effectuées en 2015 par l'association)	2 106,00	2 106,00
Association Construire Ensemble (15 €/jeune ayant participé au camp de N-1)	135,00	150,00
Association Aménagement RN171/RD771	0,00	0,00
Association des parents d'élèves – Ecole de Musique de L'Huisserie (correspondant au montant sollicité)	60,00	60,00
Association Swing'Mouv' et Surprise Party (montant identique à 2015 alors que la demande est de 450 €)	285,00	285,00
Amicale Laïque (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année). Montant correspondant au montant sollicité	300,00	300,00
APEL (+ gratuité de la 1 ^{ère} location de la salle de loisirs de l'année). Idem à l'amicale laïque	300,00	300,00
CAUE	69,00	69,00
Monti'Jardi (correspondant au montant sollicité)	100,00	100,00
TOTAL	16 445,20	16 175,80

A ces sommes, se rajoutent les subventions pour le financement des projets culturels de l'école publique de 2015/2016 (688,88 € voté le 10/09/2015) et des classes de découverte et sorties pédagogiques des 2 écoles (3 450,63 € pour l'école publique et 4 616,50 € pour l'école privée votés le 25/02/2016).

Toutes les autres demandes, émanant d'associations extérieures à la commune, sont rejetées.

ECOLE PRIVEE – FIXATION DE LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2016

Le coût de fonctionnement de l'école publique de l'année 2015 s'élève à 53 120,80 € (contre 52 382,29 € en 2014), ce qui porte le coût par élève à 758,57 € (70 élèves au 31/12/2015 contre 69 élèves au 31/12/2014). Pour rappel, le coût d'un élève est passé de 596,86 € en 2012 (84 élèves), à 714,40 € en 2013 (71 élèves) et à 759,16 € en 2014 (69 élèves).

L'école privée compte 66 élèves dont 61 domiciliés sur la commune au 31/12/2015 (59 au 31/12/2014 et 52 au 31/12/2013). De ce fait, le montant de la subvention à lui allouer devrait être de 46 291,07 €.

Puis, M. le Maire rappelle que l'an dernier, au vu des comptes de résultats où il était constaté une progression des excédents cumulés, un accord avait été trouvé avec les responsables de l'OGEC sur la base de 680 €/Elève. La subvention allouée en 2015 s'est donc élevée à 40 120 €.

Malgré cela, une nouvelle progression de l'excédent est enregistrée. Cependant, les responsables de l'OGEC informent que les dépenses réalisées pendant l'été n'ont pas été intégrées dans les comptes de fonctionnement de 2014/2015. Si elles l'avaient été, le résultat aurait été légèrement déficitaire.

A l'issue des discussions et sachant que l'école privée doit prévoir d'importants travaux de bâtiments (couverture et d'accessibilité), un accord a été trouvé sur la base de 714 € par élève.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ APPROUVE cette proposition,
- ☞ FIXE le montant de la subvention à allouer à l'école privée pour 2016 à 43 554,00 € (+ 3 434,00 € par rapport à 2015 soit + 8,56 %),
- ☞ AUTORISE le Maire, conformément au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école du Sacré-Cœur, à signer la convention annuelle de forfait communal sur ces bases.

PRESENTATION DES BILANS FINANCIERS DES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX

Restaurant scolaire

Dépenses = 70 712,69 €

Recettes = 42 404,23 €

Participation communale de 28 308,46 € (contre 28 169,23 € en 2015), stationnaire par rapport à 2015 malgré le changement de prestataire en septembre 2015. L'augmentation du prix des repas est compensée par une baisse des frais de personnel (1 seul service depuis septembre 2015). Le nombre de repas servis est stationnaire (10 634 repas en 2015 contre 10 923 repas en 2014), ce qui représente une moyenne de 62 repas par jour. La participation de la commune est de 2,66 € par repas.

Accueils du matin et du soir, du mercredi et des petites vacances

Dépenses = 46 323,65 €

Recettes = 26 831,88 €

Participation communale de 19 491,77 € (13 600,86 €/Mercredi + petites vacances et 5 890,91 €/Accueil du matin et du soir). Si l'on tient compte des aides CEJ, cette participation est ramenée à 16 105,15 € (15 140,28 € en 2014).

Accueil de loisirs de juillet

Dépenses = 13 123,42 €

Recettes = 8 046,02 €

Participation communale de 5 077,40 € (6 206,80 € en 2014, 9 216,72 € en 2013), baisse de ces 2 dernières années liées à une réduction des frais de personnel (directeur extérieur)

Cette participation est ramenée après déduction des aides CEJ CAF et MSA à 4 272,56 € (4 904,02 € en 2014).

Activités ados et pré-ados 12/16 ans

Dépenses = 2 947,26 € € (correspondant uniquement aux activités intercommunales de juillet et aux frais liés aux chantiers « argent de poche »)

Recettes = 1 960,46 € (baisse significative du nombre de jeunes ayant participé aux activités intercommunales 12/16 ans de juillet 2015 : 352 heures de présence seulement contre 1 101 H en 2014)

Participation de la commune de 986,80 € (contre 3 566,25 € en 2014).

TAP – Temps Activités Périscolaires (liés à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires)

Dépenses = 13 065,88 €

Recettes = 10 650,34 € (Aides de l'Etat perçues rétroactivement + prestations de service CAF)

Participation communale de 2 415,54 €.

Le compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage des TAP sera présenté lors du prochain conseil.

Conseil Municipal Enfants

Dépenses = 1 674,32 €

Recettes = 64,09 €

Participation communale : 1 610,23 €

Relais Assistantes Maternelles

Dépenses = 9 629,05 €

Recettes = 7 645,94 € (aides CEJ incluses)

Participation communale : 1 983,11 €

Autres services

Structure	Coût de fonctionnement		Observations
	Année 2015	Année 2014	
Bibliothèque municipale	6 773,28	7 482,61	Baisse des frais de personnel
Ludothèque	5 158,69	4 962,02	Légère baisse des prestations CEJ (- 196 €)
Cours de musique	5 176,06	6 884,73	

Les coûts annoncés pour la bibliothèque et la ludothèque ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement des locaux.

Globalement, la participation de la commune pour l'ensemble des services liés à l'enfance et à la jeunesse, après déduction des aides CEJ de la CAF et de la MSA, s'élève à 72 789,88 € (contre 79 839,47 € en 2014), baisse du coût de fonctionnement enregistrée au niveau des animations 12/16 ans et des TAP. Les aides perçues dans le cadre des CEJ se maintiennent (10 693,69 € en 2015 contre 11 329,05 € en 2014).

Salles communales

Salles	Dépenses	Recettes (locations)	Observations
Salle de loisirs	15 469,02	6 648,20	Participation de 8 820,82 € (7 223,73 € en 2014) – Baisse du nombre de locations
Verger	2 786,42	3 280,00	Excédent de 493,58 €
Athéna	4 951,89	0,00	Baisse des frais de personnel
TOTAUX	23 207,33	9 928,20	Participation de 13 279,13 €

Notre salle de loisirs étant équipée d'un écran (lequel avait été installé à la demande de l'Amicale Laïque pour la séance cinéma qu'elle organisait chaque année), il est demandé la possibilité de le mettre à la disposition des locataires, moyennant contribution. Le conseil municipal n'y est pas opposé mais doit en définir les modalités.

En ce qui concerne la salle du Verger, il est déploré l'absence d'un four.

ACCUEIL DE LOISIRS – VACANCES DE PRINTEMPS

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2016. Activités prévues : une initiation à la langue des signes avec un intervenant de l'association des sourds de la Mayenne, grands jeux, initiation au basket, cuisine, bricolage, etc. Une sortie « équitation et piscine » est programmée le mardi 12 avril 2016 à Vitré pour laquelle un supplément de 10 € sera demandé aux familles.

STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au contrat d'entretien électromécanique de la station d'épuration, avec effet au 1^{er} février 2016. Les conditions

restent inchangées : coût de 680 € HT par an pour 2 visites, révisables selon les indices « frais et services divers » et « coût horaire de travail, tous salariés dans les industries électriques et mécaniques ».

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte le devis des Ets FELJAS, mieux-disant, d'un montant de 605,21 € HT, pour le remplacement du compresseur du poste de relevage de la zone du Haut-Chêne (cette panne étant vraisemblablement liée à une insuffisance de charge du réseau).

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

La Rue du Verger (partant de la Rue des Ecoles jusqu'au chemin du Coudray) sera prolongée jusqu'à la voie de desserte de la 2^{ème} tranche du Nouveau Quartier (voie parallèle à l'impasse Magenta, au-dessus de la côte des Murs). Les 2 logements en location-accession de Méduane Habitat, en cours de construction sur le lot D, seront desservis par cette voie (N° 7 et 9).

Puis, M. le Maire informe de la réservation du lot N° 4. Il a également eu un contact pour le lot 2 (parcelle située entre les lots 1 et 3) qui malheureusement ne va aboutir du fait de la présence d'un chêne (manque d'ensoleillement).

A la demande d'élus, il est précisé que la Côte des Murs (voie comprise entre la propriété HOUDOU et la rue du Verger) est prévue à double sens de circulation dans le schéma directeur de circulation apaisée.

BATIMENTS DE LA FORGE

Maison donnant sur la Rue des Ecoles

Le Conseil Municipal donne son accord à la nouvelle demande de prorogation de bail de M. Billy DIAZ, locataire de la maison donnant sur la Rue des Ecoles (les travaux entrepris dans la maison qu'il a acheté n'étant pas terminés). De ce fait, le bail qui devait expirer le 31 mars 2016 est prorogé jusqu'au 30 avril 2016.

Démolition remise

Le permis de démolir étant délivré, la démolition aura lieu courant avril. Le matériel stocké par M. DIAZ sera transféré dans les prochains jours dans l'un des garages libérés de l'ancienne forge.

PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE

M.J. THERIAU donne connaissance de plusieurs devis concernant la fourniture et l'installation d'un panneau d'information électronique, lequel serait installé sur le parking face au Pétoulet. Les prix varient de 7 716 € TTC à 9 100 € TTC (pour un simple face) et de 12 900 € TTC à 14 911 € TTC (pour un double face), le dossier sera réexaminé lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION

Mise en réseau des bibliothèques

La mise en réseau des bibliothèques de Changé, St Berthevin, Bonchamp, Entrammes, Parné, Laval et Louverné interviendra dès le 17 mai 2016. Pour les autres communes, elle interviendra en 2017.

Un portail internet est en cours de création. Il permettra ainsi aux lecteurs de consulter les fonds documentaires et d'effectuer des réservations de livres ou documents à l'aide de sa carte unique de lecteur communautaire. Dans le cas où le lecteur ne pourra se déplacer, la livraison se fera par navette.

A priori, chaque bibliothèque gardera son propre règlement. Néanmoins, quelques questions subsistent sur les relances pour les retours des ouvrages, les pénalités de retard ...

Enseignement artistique

Le transfert de la compétence enseignement artistique est en bonne voie. Un audit a été réalisé : la 1^{ère} phase a été présentée, la 2^{ème} phase portant sur l'organisation et les modalités de transfert est en cours. Le coût de ce transfert est estimé à 3 millions d'euros. Là aussi, des questionnements portant notamment sur le transport restent en suspens.

Tribune et scène

Elles sont désormais stockées au Quartier Ferrié (et non plus aux Ondines)

DOTATION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Départemental s'est engagé dans une politique d'accompagnement des territoires qui va se traduire par un effort financier d'environ 100 millions d'euros sur la période 2016-2021 répartis comme suit chaque année :

- 1 million d'euros aux communes de – de 10 000 habitants,
- 16,8 millions d'euros aux EPCI (*établissements publics de coopération intercommunale*)

L'enveloppe communale, cumulable sur 6 ans (2016/2021) est destinée à financer 3 projets d'investissements au + sur ladite période (au taux maximum de 50 %). Il doit s'agir de projets ne bénéficiant d'aucune autre aide départementale. Le montant de la dotation de chaque commune est déterminé à 50 % au prorata de la population et à 50 % en compensant la richesse fiscale de la commune (inverse du potentiel fiscal).

Pour Montigné, la dotation est de 5 193 € par an (soit 3,98 € par habitant). La dotation moyenne départementale est de 4,08 € par habitant avec une fourchette variant de 2,98 € à 5,60 € par habitant.

Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention.

REGROUPEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES

La consultation de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 22 avril 2016 à 17 heures.

Compte tenu du coût estimatif des travaux (150 000 € à 200 000 €), il est décidé de différer la réalisation des travaux afin de pouvoir solliciter une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). L'étude sera effectuée en 2016 et une communication est souhaitée pour faire connaître ce projet auprès des futurs habitants de la commune.

AMENAGEMENT RUE DES LAURIERS

Le projet d'aménagement de la Rue des Lauriers n'ayant pas été validé par le Conseil Départemental, les élus et le maître d'œuvre ont rencontré M. LAIGLE, responsable subdivisionnaire, ainsi que M. Bertrand ROUSSEAU, responsable technique du secteur (cf. CR CM du 21/01/2016 et 25/02/2016).

A l'issue de cette réunion, un nouveau projet a été établi : suppression des 2 ilots centraux de part et d'autre de la sortie de la rue du Parc, élargissement des trottoirs en sortie de la rue du Parc ayant pour effet de réduire la largeur de la chaussée, pose de surlargeurs franchissables sur la chaussée (11, Rue des Lauriers et 14, Rue des Lauriers), ne permettant le passage que d'un seul véhicule, maintien des 2 places de stationnement sur la chaussée (17, Rue des Lauriers).

Le Conseil Départemental prévoyant de refaire l'enrobé de la traversée de bourg en 2017, il est décidé de différer les travaux de la Rue des Lauriers et d'engager l'effacement des réseaux (du Pétoulet à la Rue du Parc).

ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique pour la cession des portions de chemins de la Motte, La Jeudière, La Beauderie et Barré se déroulera du lundi 25 avril au lundi 09 mai 2016 inclus. Le commissaire enquêteur, M. Jean BELLANGER, tiendra 2 permanences, les lundis 25 avril et 09 mai 2016, de 10 H à 12 H en Mairie.

PROMOTION – NOUVEAU QUARTIER

Le Conseil Municipal décide la publication d'un encart dans le supplément immobilier de 16 pages qui sera joint au journal Ouest-France du 20 avril 2016 pour présenter les lotissements en cours. Le coût en sera de 210,00 € TTC.

FRELONS ASIATIQUES

Une trentaine de pièges à frelons asiatiques seront installés dans la commune jusqu'à fin avril. Au-delà de cette date, ils seront inefficaces.

FETE DU JEU

Elle se déroulera le samedi 02 avril 2016, à partir de 13 H 30, à la salle de loisirs.
Venez nombreux !

LES « MOTARDS ONT DU CŒUR »

Le passage des « Motards ont du cœur » est prévu le dimanche 24 avril 2016 avec un arrêt vers 10 H 30 sur le parking de l'ancienne gare pour la collecte de promesses de dons d'organes (documents disponibles en Mairie et dans les commerces).

SPECTACLE DES NUITS DE LA MAYENNE

Il est fait appel à des bénévoles (plus particulièrement des hommes) pour l'installation de la scène et des gradins les 1^{er} et 02 août 2016. Un appel sera également lancé auprès des responsables d'associations.

DATES DE REUNIONS

Commission Finances : le 05 avril 2016 à 20 heures
Commission Communication : le 11 avril 2016 à 20 heures

INFORMATIONS DIVERSES

Arrêt de bus/Rue Joseph Peigner/Parking de l'ancienne gare

Il sera aménagé la 1^{ère} semaine des vacances de printemps

Transfert compétences Eau et Assainissement

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement interviendra le 1^{er} janvier 2017 et se limitera au périmètre de Laval Agglomération. Le transfert des réseaux Eaux Pluviales pourrait être effectif au 1^{er} janvier 2018.

Laval Agglomération souhaiterait renforcer sa politique patrimoniale de planification de renouvellement des réseaux (où il est enregistré un retard important) et s'orienterait vers une convergence tarifaire à étaler dans le temps.

De plus amples informations seront communiquées lors du séminaire de restitution de l'étude par le Cabinet Espélia du 30 mars 2016.

Réglementation en matière de circulation

A la demande de la Municipalité, la DDT informe que les balises rouge et blanche se trouvant en sortie de chemins ont pour vocation à signaler un carrefour. S'il n'y a pas d'autre signalétique (stop, laisser le passage), il y a priorité à droite. Par contre, si la commune souhaite effectuer un aménagement (installer un stop à une sortie de chemin), elle doit le faire sur l'ensemble de son territoire.

Détention Animaux

Plusieurs personnes ont signalé les mauvaises conditions de détention de bovins, Route de L'Huisserie. En effet, ceux-ci sont de façon permanente dans la boue. Néanmoins, après renseignement pris auprès de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), il n'existe aucune réglementation, tant que les animaux sont en bonne santé. Seule, une médiation avec l'agriculteur est envisageable.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 07 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est à levée à 23 H00

Visé par la secrétaire
de séance

Le Maire,